



Acte de partage entre héritiers

Par **Chanchan 20**, le **17/08/2021** à **00:08**

Bonjour nous sommes 7 héritiers dont l'acte de partage a été rédigé par le notaire, les sommes de chacun sont bien définies. Malgré tout 2 héritiers ne veulent toujours pas signer l'acte, elles résident à l'étranger et elles risquent des frais de banque important concernant leurs virements, comment faire pour que les fonds indivis soient finalement débloqués ? Merci par avance pour votre réponse. Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/08/2021** à **08:11**

Bonjour

L'indivision successorale peut durer longtemps, mais un refus systématique et injustifié de procéder au partage peut constituer un abus susceptible même de déboucher sur des dommages et intérêts...

...Mais il faut passer par le juge, qui désignera une personne qualifiée pour représenter les défaillants jusqu'à la réalisation complète du partage.